

Déclaration de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance sur la situation des Roms migrants en France

Strasbourg, 24.08.2010 - La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (l'ECRI) est profondément préoccupée par le traitement dont font actuellement l'objet les Roms migrants en France.

Dans un [rapport publié en juin 2010](#), l'ECRI a recommandé aux autorités françaises de combattre les attitudes racistes et l'hostilité de la population majoritaire vis-à-vis de cette communauté. Ces dernières semaines, des déclarations politiques de responsables de haut rang ainsi que des actions menées par le Gouvernement ont stigmatisé les Roms migrants. Ceux-ci sont présentés collectivement comme auteurs d'infractions pénales et sont en particulier caractérisés comme seuls responsables d'abus de la réglementation européenne en matière de liberté de circulation. L'ECRI ne peut qu'exprimer sa déception face à cette évolution particulièrement négative.

[En 2005](#) l'ECRI avait déjà recommandé aux autorités françaises de respecter les droits sociaux des Roms migrants en matière de logement, de santé et d'accès à l'éducation. En 2010 encore, beaucoup de ces personnes vivent dans des conditions déplorables dans des campements très sommaires. A supposer même que les normes pertinentes en matière de droits de l'homme soient respectées, une politique fondée sur des expulsions forcées et des mesures « incitant » à quitter la France ne peut fournir une réponse durable.

Alors même que la France peut, en conformité avec ses obligations internationales, imposer des contrôles en matière d'immigration, l'ECRI tient à souligner que les ressortissants de l'Union européenne ont le droit de séjourner pendant un certain temps sur le territoire français et d'y retourner. Dans ces circonstances, la France devrait chercher des solutions durables, en coopération avec des Etats et institutions partenaires.

De manière générale, l'ECRI considère que l'antitsiganisme, qui constitue une forme particulière du racisme, devrait être combattu de manière efficace dans tous les pays européens. Afin de lutter contre la marginalisation des Roms et l'image négative qui y est inévitablement associée, la mise en place de programmes disposant de suffisamment de ressources et capables d'atteindre les véritables groupes cibles est indispensable. Des politiques gouvernementales aussi bien que des propositions de loi qui ont pour base la discrimination fondée sur l'origine ethnique sont inadmissibles et vont à l'encontre des obligations juridiques qui pèsent sur l'ensemble des Etats membres du Conseil de l'Europe.

L'ECRI, organe indépendant de protection des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, est chargée du suivi des problèmes de racisme et d'intolérance ; elle élabore des rapports et adresse des recommandations aux Etats membres dans ce domaine.

Pour plus d'informations : www.coe.int/ecri

Contact: Jaime Rodríguez, attaché de presse, Tél. +33 (0) 689 99 50 42;
jaime.rodriquez@coe.int